

Les subsides

Nous affirmons en outre, comme l'ont dit et démontré les partis socio-démocrates ailleurs dans le monde, qu'il ne suffit pas de gagner le contrôle et la prépondérance sur son propre marché national; il faut encore chercher à s'implanter sur les marchés internationaux. Dernièrement, j'ai visité certains pays d'Europe de l'Ouest et des Antilles et on m'a raconté des histoires à dormir debout sur les occasions qu'a ratées le Canada de vendre des produits. Je ne les nommerai pas, mais on m'a parlé de deux produits en particulier dont les commandes auraient créé des milliers d'emplois au Canada. Notre produit était bon et nos prix compétitifs, mais parce que nous avons manqué d'imagination pour le mode de financement, nous avons perdu le marché. Les néo-démocrates, qui croient en les vertus d'une économie mixte, estiment qu'il est temps que le gouvernement du Canada aborde ses échanges commerciaux avec dynamisme, qu'il ne se borne pas à faire étalage des produits intéressants que nous possédons, comme l'acier et d'autres, mais qu'il les assortisse de conditions de financement souples qui permettront de mousser les ventes à l'étranger. Ces initiatives pourraient aussi engendrer des emplois chez nous.

Parce que je n'ai pas beaucoup de temps, monsieur l'Orateur, je vais maintenant présenter un amendement à la motion et le commenter brièvement. Je propose:

Qu'on modifie la motion en ajoutant immédiatement après le mot «maintenant» ce qui suit:

«Et que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir accepté les conseils du critique financier de l'opposition officielle qui l'a récemment exhorté à maintenir sa politique de taux d'intérêt élevés en ce qui concerne les hypothèques.»

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je veux terminer ma brève intervention par l'observation suivante. J'ai dit tout à l'heure que les libéraux ont fait preuve de pauvreté intellectuelle et d'indifférence morale dans leur façon de traiter les préoccupations des Canadiens. Le discours que le chef de l'opposition officielle (M. Clark) a prononcé aujourd'hui me porte à dire que si ce jugement sur les libéraux est juste, alors on peut honnêtement reprocher aux conservateurs leur pauvreté morale et leur indifférence intellectuelle. Je le dis parce qu'ils ont eu l'audace de formuler dans la motion principale une politique qui va . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré. Il peut néanmoins continuer avec le consentement unanime.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La motion est ainsi modifiée: M. Broadbent, appuyé par le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis), propose:

Qu'on modifie la motion en ajoutant immédiatement après le mot «maintenant» ce qui suit:

«Et que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir accepté les conseils du critique financier de l'opposition officielle qui l'a récemment exhorté à maintenir sa politique de taux d'intérêt élevés en ce qui concerne les hypothèques.»

Il est question de l'amendement. Le député du Yukon (M. Nielsen) pour un rappel au Règlement.

M. Nielsen: Je serai bref; je demande à la présidence de rendre une décision sur la recevabilité de l'amendement. Il dépasse la portée de la motion inscrite au *Feuilleton* et, à mon avis, devrait être rejeté par la présidence.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je vais étudier ce rappel tout de suite et permettre au débat de se poursuivre. Je rendrai la décision plus tard, après avoir consulté le bureau de la Chambre. Le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty).

Une voix: Le ministre chargé du logement.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. La présidence est dans une situation délicate en ce moment. Il y a eu une certaine confusion et j'ai cédé la parole à un député, soit au député du Yukon (M. Nielsen) pour un rappel au Règlement. Je n'ai pas vu le ministre se lever. Nous alternons toujours, mais maintenant . . .

Une voix: Pas de folie!

Des voix: Règlement!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La présidence essaie toujours d'éviter de faire des folies. Je me disais justement que je devais demander l'avis et la collaboration des députés. Depuis toujours, on évite de donner la parole deux fois de suite à des députés du même parti; j'ai donné la parole au député de Wellington-Dufferin-Simcoe et je m'en remets à la Chambre. Si vous ne voulez pas perpétuer la tradition et si vous voulez que je donne la parole au ministre, je m'inclinerai. La présidence pourra alors donner quand elle le veut la parole à deux ou trois députés de l'opposition ou à deux ou trois ministériels, je vous préviens. Si nous décidons de ne pas respecter cette tradition, nous le ferons souvent et ce ne sera pas faire de folie comme l'a si bien dit le député. La présidence a commis une erreur et je donne la parole à un député de l'opposition; nous nous inclinerons, s'il le faut. Mais je le répète, c'est faire fi de la tradition.

M. Beatty: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Pour faciliter le déroulement des délibérations, je tiens à signaler que je serais tout disposé à permettre au ministre chargé du logement de parler le premier. Je crois qu'il a un rôle très important à jouer dans ce débat qui est axé sur le problème du logement et tous les Canadiens sont impatients de l'entendre parler. Je serais tout disposé à le laisser parler avant moi.

Des voix: Bravo!

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je suis déçu de constater que la Chambre n'ait pas permis au chef du NPD (M. Broadbent) de poursuivre son exposé très intéressant, même s'il est fondé sur des hypothèses, . . .

M. Crosby: Vous n'avez pas permis au chef de l'opposition (M. Clark) de continuer son discours.

M. Cosgrove: . . . d'exprimer ses opinions sur la situation économique ni de préconiser des solutions. Il est évident que les députés libéraux étaient assez impatients d'entendre ses explications sur l'amendement qu'il proposait. Mais nous n'avons pas eu ce plaisir.

● (1450)

J'ai eu le privilège d'entendre le plaidoyer qu'a fait le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) lorsqu'il a demandé l'aide des ministériels. Il aurait dû savoir que le programme du gouvernement avait été appuyé à deux reprises par les députés de la Chambre, après que le gouvernement eut présenté au